



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Fournès, le 30/10/2018

L'Adjoint au Maire de Fournès

A

D . D . T . M . DU GARD

**Service de l'Eau et Inondations Aquatiques
89, rue Weber
CS 52002
30 907 NIMES**

Projet : CENTRE DE TRI DE COLIS DE FOURNES

Objet : Engagement relatif à la fourniture d'eau potable

Dossier d'autorisation environnementale unique au titre des articles R 181-13, 14, 15 et D 181-15-1 à 9 du Code de l'Environnement

Madame, Monsieur,

Par la présente, la Commune de Fournès, assure que le réseau d'eau potable existant ainsi que son autorisation de prélèvement sont suffisants pour fournir les besoins en eau potable nécessaires au projet, qui sont estimés à 18 000 m3 par an environ.

La commune de Fournès a réalisé une étude diagnostic intitulée "schéma directeur". Suite au rapport rendu en avril 2018, la commune a procédé à divers travaux, notamment à la réduction de fuites sur le réseau.

Par ailleurs, un programme de rénovation des conduites d'eau potable va démarrer à partir de 2019.

Toutefois, comme cela avait été prévu dans le projet initial (village de marque 2013), la commune de Fournès recommande vivement, l'installation d'une "bâche de reprise" sur le site du projet et ceci, afin de maintenir une réserve sur site ou d'alimenter le site, en dehors des horaires de pointe de la commune.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre sincère considération.


L'Adjoint au Maire
Thierry BOUDINAUD